



POLITIQUE REGIONALE DES DISPOSITIFS INDIVIDUELS EN REGION RHONE

Priorité aux dossiers de bilan de compétences, VAE et études promotionnelles pour reconversion ou passerelle

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

☹ FORMATIONS NON PRISES EN CHARGE

☞ ETUDES PROMOTIONNELLES CLASSIQUES

Exception faite pour :

- les études conduisant l'agent à **une reconversion (changement de filière)** :

Exemple :

un ouvrier qualifié (Filière Technique-ouvrier) souhaitant faire un DEAS (Filière Soins)

- les études conduisant l'agent à **une passerelle** :

Exemple :

Une aide-soignante souhaitant faire un diplôme d'auxiliaire de puériculture

☞ FORMATIONS AVEC UN RYTHME DE MOINS DE 4H/JOUR

☞ REDOUBLEMENT D'UNE FORMATION DEJA INDEMNISEE AU TITRE DU CFP

☞ TOUTES LES MEDECINES PARALLELES

☞ TOUTES LES FORMATIONS A LA PSYCHOTHERAPIE, DEVELOPPEMENT PERSONNEL, COACHING...

L'ANFH a un rôle d'information envers les agents hospitaliers qui demandent un financement de leur **projet individuel** voire **personnel** dans le cadre d'un **Congé de Formation Professionnelle**, notamment pour des formations conduisant à l'apprentissage d'actes pouvant poser problème de par leur nature ou le champ de compétence des professionnels concernés.

DUREE MINIMUM DU CFP

Le CFP doit être d'une **durée minimum de 30 jours** au total soit **20 jours de formation** (cf décret du 21/08/2008)

Plusieurs actions combinées peuvent constituer un même projet, pour atteindre un même

Objectif. **2 dossiers** faisant 20 jours minimum au total pour un même projet seront ainsi présentés à la même commission.

FRAIS PEDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques sont pris en charge à raison de **12 000 € par cycle** (correspondant à une année scolaire ou universitaire)

Pour les formations de secrétaire médicale OU d'assistante médicale administrative : plafond à **6000 €**

VAE

NOTIFICATION DE RECEVABILITE

Joindre **impérativement** au dossier la **notification de recevabilité du livret 1** émise par le certificateur (DRJSCS, Education nationale, Direction du travail....)

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

PAS DE PRISE EN CHARGE PAR L'ANFH DES FRAIS DE TRAITEMENT POUR LA VAE

Accompagnement

Prise en charge financière des frais pédagogiques de l'accompagnement VAE

Module de 70 heures Facultatif DEAS- DEAP

La prise en charge financière des frais pédagogiques du **module de 70 heures facultatif** sera plafonnée à **800 euros maximum**.

Module post-jury VAE pour les Etudes promotionnelles :

Pas de prise en charge sur le CFP